



Traité Zevahim

Michna 5 - Chapitre 14

בָּאוּ לְגִלְגָל וְהִתְרוּ הַבָּמוֹת.
קִדְשֵׁי קִדְשִׁים,
וְאֶכָלִים לַפָּנִים מִן הַקִּלְעִים;
קִדְשֵׁי קָלִים,
בְּכָל מְקוֹם:

[Lorsque le peuple juif]arrivait à Guilgal, [les autels privés]étaient autorisés ; les offrandes de l'ordre le plus sacré étaient[alors]consommées à l'intérieur des rideaux, et les offrandes de moindre sainteté[étaient consommées]n'importe où.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions